

## Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce **mardi 6 juillet** dans sa formation collégiale sous la présidence de Philippe GOMES, président du gouvernement. Il a adopté 32 arrêtés.

### Transports

**Le gouvernement a nommé trois administrateurs au conseil d'administration de l'ADANC (Agence pour la Desserte Aérienne).** Les statuts de l'ADANC prévoient en effet que les trois représentants des socioprofessionnels ou des sociétés d'économie mixte de l'aérien ou du développement du tourisme, sont nommés par le gouvernement sur proposition des présidents de province. Le gouvernement a donc nommé :

- Louis POMMELET pour l'Assemblée de la Province Sud
- Michel AUCLAIR pour l'assemblée de la Province Nord
- William IHAGE pour l'assemblée de la province des îles Loyauté

Le gouvernement a répondu favorablement par arrêté, à la demande de dérogation au monopôle de pavillon du minéralier « Valente vénus », navire de la société Nissho Shipping. Cela fait suite à l'obtention par la SLN de cette dérogation en raison de l'indisponibilité temporaire pour entretiens du minéralier « Jules Garnier »

### Subventions

**Le gouvernement a adopté un arrêté confirmant le cofinancement de l'organisation à Nouméa du 2 au 6 aout du séminaire régional sur la conservation des zones humides dans les pays insulaires. L'arrêté prévoit le versement par la Nouvelle-Calédonie de 2 400 000 FCFP à la RAMSAR (International Union for Conservation of Nature ans Natural Resources).** En cette année de la biodiversité, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat avaient émis conjointement le souhait d'accueillir à Nouméa ce séminaire qui a pour objectif de faire un point précis sur la mise en œuvre du plan d'action régional pour les zones humides et de travailler à la mise à jour de ce plan. Par ailleurs, ce séminaire permettra de faire émerger des synergies et de promouvoir des coopérations entre les pays et territoires du Pacifique.

**Le gouvernement a attribué une subvention d'un montant total de 11 936 863 FCFP aux écoles primaires publiques.** Cette aide est versée aux écoles primaires publiques qui envisagent des actions spécifiques inscrites dans leur projet d'école. Au total, 153 écoles de 28 communes vont bénéficier de cette aide.

**Le gouvernement a attribué une subvention de 500 000 FCFP à l'université de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du colloque sur « le droit constitutionnel calédonien ».**

**Le gouvernement a adopté un arrêté confirmant le financement, à hauteur de 10 000 000 FCFP, de la participation de la Nouvelle-Calédonie à la Conférence jeunesse et sports organisée en mars 2010 en Nouvelle-Zélande.**

**Le gouvernement a adopté un arrêté accordant 5 000 000 de FCFP pour le financement du séminaire des professionnels de la jeunesse des pays francophones du Pacifique, organisé à Nouméa en septembre 2009.**

**Le gouvernement a autorisé le versement d'une subvention à l'association « les Kidams ». Cette subvention d'un montant de 1 607 000 FCFP va servir à trois projets de rayonnement culturel :**

- 700.000 FCFP pour la diffusion du spectacle « Au fond du panier » à Stains en région parisienne et la mise en place d'atelier de tressage, contes et marionnettes
- 540 000 FCFP pour le financement d'une résidence artistique au Vanuatu
- 367 000 FCFP pour la diffusion du spectacle « Au fond du panier » dans les bibliothèques francophones du Vanuatu

**Une subvention de 1 000 000 de FCFP a été attribuée à l'Ecole de Cirque de Nouvelle-Calédonie. Elle va permettre le financement des tournées du nouveau spectacle à Port-Vila au Vanuatu et à Lautoka aux Fidji.**

**Une subvention de 1 000 000 FCFP a été attribuée à l'association « Défi santé ». Elle va permettre à des équipes de Polynésie française et du Vanuatu de participer à l'édition 2010 de la Transcalédonienne.**

## Fonction publique

**Par arrêté, le gouvernement a procédé au versement d'une dotation d'un montant de 78 040 800 FCFP à l'UFAP (institut de Formation à l'administration Publique). Cette dotation, calculée sur la base de 1 % de la masse salariale versée aux agents en 2008, va servir aux charges de fonctionnement de l'établissement.**

## Santé, social

**Le gouvernement a adopté un arrêté d'application du dispositif de délivrance de l'aide au logement. Il s'avère en effet que lorsque le bail conclu entre le bailleur et le locataire fait**

l'objet d'une résiliation judiciaire et que le bailleur accepte que l'ancien locataire soit maintenu dans le logement, la signature d'un protocole d'accord est nécessaire pour que l'aide au logement soit accordée, maintenue ou renouvelée. Le protocole d'accord précise que l'occupant s'engage à payer sa dette auprès du bailleur selon un plan de financement que fixe justement le protocole. Ce protocole fait l'objet d'une concertation avec les bailleurs sociaux, principaux utilisateurs de ces dispositions.

**Le gouvernement a procédé à la nomination de monsieur Joachim TUTUGORO comme directeur du centre Hospitalier du Nord (CHN).** Le CHN dispose d'une offre hospitalière de médecine-chirurgie-obstétrique et moyen séjour de 80 lits, il génère une activité annuelle autour de 17 000 journées. Cet établissement compte 150 emplois avec un budget de dépense de 1,9 milliard de francs CFP. Monsieur Joachim TUTUGORO a exercé pendant vingt ans aux hospices civils de Lyon. Rentré en Nouvelle-Calédonie en 1996, il a intégré le CHN comme gestionnaire du site de Poindimié.

Le gouvernement a adopté un arrêté par lequel il a prolongé la nomination de chef de service par intérim au CHT Gaston Bourret.

Le gouvernement a constaté par arrêté les modifications intervenues au sein du conseil de discipline et du conseil technique de l'Institut de Formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS)

Le gouvernement a modifié la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. Elle consiste en un examen médical obligatoire chaque année. Jusqu'alors, étaient exclus les métiers liés aux mines et aux carrières. Les connaissances actuelles en matière de poussière d'amiante imposent la suppression de cette exception.

## Travail et réglementation

Concernant les grands projets miniers (usine du Nord et Vale), le gouvernement peut attribuer des dérogations en matière de durée hebdomadaire de travail. Par arrêté, le gouvernement autorise des entreprises intervenant sur ces grands chantiers à faire effectuer à leurs salariés des horaires de travail pouvant atteindre une durée maximale absolue de 60 heures par semaine et 12 heures par jour. C'est le cas pour deux l'entreprise Paul Baye MKU qui assure des travaux de terrassement pour l'usine du Nord.

Le gouvernement a autorisé la SNC Casino de Nouméa à modifier de manière exceptionnelle l'horaire d'ouverture de la salle des machines à sous. L'établissement souhaite en effet diffuser la finale de la coupe du monde de la FIFA le 12 juillet prochain et organiser à cette occasion, diverses animations. L'ouverture de la salle aura lieu à 5 h 15 et les machines à sous seront mises en service à 7 h, dès la fin du match.

## Formation professionnelle

Le gouvernement a habilité la Chambre de Commerce et d'industries à préparer un diplôme d'agent de tourisme. Cette formation sera dispensée dans une salle de la mairie de Thio. Elle concernera un nombre total de 40 candidats.

Le gouvernement a habilité la société Banian Ingénierie et Formation à préparer un diplôme d'agent de tourisme. Cette formation sera dispensée dans la salle de cours de la tribu de Goro à Yaté. Elle concernera un nombre total de 40 candidats.

Le gouvernement a procédé par arrêté à l'attribution, à la modification ou au complément de huit Bourses Territoriales de Formation professionnelle continue.

## Nomination

Le gouvernement a nommé madame Michèle GUILLEMIN en qualité de chef du service du recrutement, de l'emploi et de la formation de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et directrice par intérim de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

## Avis et divers

Par arrêté, le gouvernement a autorisé la société Koniambo Nickel a réalisé des travaux dans le périmètre de protection éloignée du captage d'Oundjo. KNS veut en effet réaliser une route de mine et un convoyeur de minerais et le site impacté se trouve dans la zone de captage.

Par arrêté, le gouvernement a autorisé l'organisation de quatre loteries (l'association des parents d'élèves de l'école Gustave Lods, l'association des parents d'élèves de l'école les Lys d'eau, l'association calédonienne d'équitation western, l'association des petites sœurs des pauvres).

Le gouvernement a émis un avis favorable sur 1 visa de long séjour, 3 titres de séjour, 8 autorisations de travail, 1 refus d'autorisation de travail et 162 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Le gouvernement a émis un avis sur un projet de décret modifiant le décret n° 2000-738 du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des impôts, le décret n° 2000-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques et le livre des procédures fiscales.

## Communications

**I - Mission circulaire de monsieur Jean-Louis D'ANGLEBERMES effectuée à la demande du président du gouvernement, en compagnie de François BOCKEL, chef de la cellule de coopération régionale et des relations extérieures, dans les îles du Pacifique (27 mai au 1<sup>er</sup> juin 2010 ; 7 au 11 juin ; 15 au 17 juin 2010) :**

### **1. Les objectifs de la mission de monsieur Jean-Louis D'Anglebermes, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :**

Cette mission avait un objectif clair : expliquer à nos partenaires de la zone, membres influents du Forum des îles du Pacifique, notre projet d'accroître l'implication de la Nouvelle-Calédonie, membre associé de cette organisation du Pacifique, seule véritable organisation politique de la zone.

Si notre objectif annoncé dans la déclaration de politique générale du président du gouvernement est de pouvoir accéder, à terme, au statut de membre à part entière du FIP, cette mission devait nous permettre de détailler aux principaux intéressés, les contours de notre démarche.

La première étape vers cette accession au statut de membre à part entière du Forum pourrait être, dès cette année, la possibilité pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de prendre part « à la retraite des dirigeants du Forum ».

L'ensemble de nos interlocuteurs soutient l'initiative dans son principe. Ils se félicitent que nous ayons pris la peine de venir les voir pour leur présenter notre projet et se disent le plus souvent rassurés par son caractère graduel.

Sur le fond, ils reconnaissent bien sûr que nous aurions une importante valeur ajoutée dans l'organisation si nous y étions davantage impliqués.

### **2. Le déroulement de cette mission :**

- en Papouasie (le 27 mai – rencontre avec le Secrétaire général des affaires étrangères) ;
- aux Îles Salomon (le 28 mai – rencontre avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères) ;
- au siège du FIP à Fidji (le 31 mai - rencontre avec le secrétaire général adjoint en charge notamment des questions institutionnelles et de gouvernance) ;
- aux Samoa (le 8 juin – rencontre avec le Premier Ministre et le Directeur général des affaires étrangères) ;
- en Nouvelle-Zélande (le 10 juin – rencontre avec le directeur général adjoint en charge, au Ministère des affaires étrangères, de l'Australie, du Pacifique et de l'Europe) ;
- aux Îles Cook (le 11 juin – rencontre avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères) ;
- à Tonga (le 16 juin – rencontre avec le Premier Ministre).

### **3. La feuille de route issue de nos échanges :**

- Tout d'abord, nous nous sommes engagés à élaborer un argumentaire de notre démarche qui sera adressé, par le biais d'un courrier du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à l'ensemble des Etats membres du Forum. Nous y formulerons notre souhait symbolique que le président puisse assister à la retraite des dirigeants.
- Cet argumentaire sera étudié et présenté par nos collaborateurs lors de la réunion des fonctionnaires du FIP les 14 et 15 juillet prochains à Suva.
- Ensuite, à l'occasion du sommet du forum (du 30 au 6 août prochain), les dirigeants échangeront sur cette démarche et pourraient adopter une position commune. Le président pourrait alors, sous réserve d'un consensus au sein du forum, assister à la retraite des dirigeants.
- Enfin, à l'issue du sommet, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, l'Etat et le Secrétariat du Forum engageront un travail collaboratif visant à élaborer les moyens les plus appropriés de faire évoluer le statut de la Nouvelle-Calédonie au sein du Forum.

### **II – Communication de madame Sonia Backes, membre du gouvernement en charge de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur, sur sa mission en métropole :**

La mission a porté essentiellement sur quatre dossiers auprès du ministre de l'Education Nationale et du ministre de l'Enseignement Supérieur.

#### **1° - La reconnaissance des diplômes étrangers (Centre international d'études pédagogiques – CIEP):**

L'objectif est de nouer un partenariat avec le CIEP, établissement public du ministère de l'Education nationale et organisme responsable au niveau national de la reconnaissance des diplômes étrangers.

#### **2° - Le nouveau diplôme d'instituteur :**

Depuis plusieurs mois, le cabinet de madame Backès, l'IFM-NC et l'UNC travaillent de concert pour élaborer une nouvelle maquette de formation pour les instituteurs (recrutés au niveau baccalauréat) afin de tenir compte de la disparition du DEUG d'enseignement précédemment délivré à l'issue de la formation à l'IFM-NC. L'objectif est de voir délivrer aux lauréats du concours de l'IFM-NC et à l'issue de leur formation de trois ans une licence par l'UNC et un diplôme professionnel par le vice-rectorat.

#### **3° - Les psychologues scolaires :**

Depuis huit ans, un flou juridique a fait obstacle à la délivrance du diplôme d'Etat de psychologue scolaire à des fonctionnaires calédoniens. Il faudrait ouvrir la possibilité à nos enseignants du premier degré, titulaires d'une licence de psychologie de préparer et de se voir délivrer le diplôme d'Etat de psychologue scolaire après un an de formation en métropole. Dans ce cadre, des

conventions avec certains centres de formation destinées à faciliter cette formation pourront être préparées.

#### **4° - La condition de l'étudiant calédonien :**

Il a été très clairement indiqué par l'Etat que la proposition de création d'un CLOUS en Nouvelle-Calédonie n'allait pas dans le sens de l'histoire et que, telle que formulée par le rapport Poigoune, elle ne sera pas accueillie favorablement.

C'est pourquoi la création d'une « Maison de l'Étudiant » dans le cadre d'un groupement d'intérêt public (GIP) dans lequel pourront participer l'Etat, le gouvernement, les provinces et tous les acteurs jouant un rôle dans les conditions de vie des étudiants en Nouvelle-Calédonie est envisagée. Cette structure aurait vocation à remplir l'ensemble des missions dévolues aux CROUS et à constituer le « guichet unique » pour l'ensemble des œuvres universitaires.